

Soutien du Conseil départemental à l'association Mandarine.

Le Conseil départemental compte parmi ses missions obligatoires, confiées par la loi, la protection de l'enfance.

À ce titre, l'aide à la parentalité fait partie des orientations retenues par les élus de la majorité départementale pour accompagner financièrement les projets portés par le monde associatif dans le champ social.

Dans ce cadre, l'association Mandarine accueille des parents avec leurs enfants, soit parce qu'ils sont très isolés, soit parce qu'ils ont besoin de conseils. Elle obéit aux règles d'anonymat et de gratuité, déterminantes pour l'efficacité de cette démarche de prévention. De ce fait, la tenue de statistiques précises est plus complexe.

En 2014, le Département a accordé une subvention de 6500 € à cette structure, permettant ainsi l'accueil et le suivi de 488 enfants et de leurs parents. Le mode de calcul de cette subvention, en toute transparence, est identique à celui de la Caisse d'allocations familiales concernant les lieux d'accueil parents/enfants, tenant compte du nombre d'ouvertures annuelles et de leurs amplitudes notamment.

Si l'État s'est désengagé du soutien à cette action de prévention en faveur de l'enfance, le Conseil départemental prévoit de renouveler son accompagnement à la même hauteur en 2015, au vu de l'utilité du travail de terrain conduit pour les familles. Les membres de la Ve commission, en charge des affaires sociales, ont ainsi émis un avis favorable à une subvention de 6 500 € sur laquelle la commission permanente du 29 mai sera appelée à se prononcer.

Les actions menées permettent d'éviter chaque année des placements d'enfants, synonymes de séparations et de tensions, mais aussi de coût pour la collectivité puisque le Conseil départemental prend alors en charge directement l'éducation, l'hébergement et le suivi de ces mineurs.

Regrettant l'attitude paradoxale des élus du Front national, qui refusent l'accompagnement à la parentalité tout en appartenant à une formation politique officiellement favorable aux familles, M. le Président proposera à ses collègues la poursuite de ce partenariat le 29 mai prochain.